



Inscriptions à l'école de GENILLE pour la rentrée 2023

Sont concernés les enfants nés en 2021 entrant en TPS, les enfants nés en 2020 entrant en PS,
et les nouveaux arrivants.

Les inscriptions des enfants qui fréquenteront l'école à la rentrée prochaine
se font de manière dématérialisée du 27 mars au 29 avril 2023.

Les familles doivent contacter la mairie ou consulter le site de leur commune de résidence.

Céré-la-Ronde : viescolaire@cere-la-ronde.fr 02 47 94 23 61

Genillé : mairie@genille.fr 02 47 59 50 21

Le Liège : mairie@le-liege.com 02 47 59 74 38

Les familles n'ayant pas les outils ou accès à internet peuvent se rendre directement à la mairie de leur commune de résidence.

Vous devrez vous munir de :

- votre livret de famille,
- du carnet de santé (vaccinations à jour) de votre enfant,
- et éventuellement du **certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée** par votre enfant.
- **En cas de séparation, il sera demandé l'ordonnance de justice** concernant l'autorité parentale.

Une visite découverte de l'école sera organisée fin juin / début juillet pour les futurs élèves et leurs parents.